ID: 077-217703370-20210427-ARR2021_0101-AR

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021_ 01 01

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION D'INTERVENTION DE TRAVAUX SUR CHAMBRE INTERMEDIAIRE COURS DU LUZARD A NOISIEL (77186) POUR LE DEPANNAGE D'UNE LIGNE ADSL LE 30 AVRIL 2021

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 19 avril 2021 de la société SOGETREL, sise 35 boulevard du Courcerin à LOGNES (77185),

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux d'intervention sur chambre intermédiaire au Cours du Luzard, à NOISIEL (77186), pour le dépannage d'une ligne ADSL,

CONSIDÉRANT que la société SOGETREL, sise 35 boulevard du Courcerin à LOGNES (77185), est l'entreprise chargée des travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1: La société SOGETREL, sise 35 boulevard du Courcerin à LOGNES (77185), est autorisée à entreprendre des travaux d'intervention sur chambre intermédiaire au Cours du Luzard, à NOISIEL (77186), pour le dépannage d'une ligne ADSL, le 30 avril 2021.

ARTICLE 2: Les travaux se dérouleront dans une tranche horaire comprise entre 8h00 et 17h30. La zone d'affouillement sera balisée. Ce balisage protégera celle-ci à chaque interruption de travail.

<u>ARTICLE 3</u>: La circulation se fera d'une manière alternée et régulée par demi-chaussée pendant la durée des travaux par l'entreprise au moyen de feux tricolores.

<u>ARTICLE 4</u>: Le stationnement sera interdit à l'avancement des travaux au droit du chantier, qui sera délimité par des panneaux de signalisation et des clôtures adaptés.

<u>ARTICLE 5</u>: La société SOGETREL prendra toutes les dispositions pour que ses engins stationnés ou que ses matériaux de chantier, qui seront stockés, ne présentent aucun



Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

ID: 077-217703370-20210427-ARR2021_0101-AR

VILLE DE

Suite de l'arrêté n° ARR2021_ 1 0 1

Portant « AUTORISATION D'INTERVENTION DE TRAVAUX SUR CHAMBRE INTERMEDIAIRE COURS DU LUZARD A NOISIEL (77186) POUR LE DEPANNAGE D'UNE LIGNE ADSL Le 30 AVRIL 2021 »

danger de quelque nature que ce soit pour le public usager de la voirie ou pour les riverains de ce chantier.

Les véhicules ou engins en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

<u>ARTICLE 6</u>: La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux.

Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

<u>ARTICLE 7</u>: La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- La Société SOGETREL,
- La Société ERDF,
- Le Service Communication.
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 10: Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le

27 AVR. 2021

VISKOVIC

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le

2 9 AVR, 2021

2/3



Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

ID: 077-217703370-20210427-ARR2021_0101-AR

Suite de l'arrêté n° ARR2021_

Portant « AUTORISATION D'INTERVENTION DE TRAVAUX SUR CHAMBRE INTERMEDIAIRE COURS DU LUZARD A NOISIEL (77186) POUR LE DEPANNAGE D'UNE LIGNE ADSL le 30 AVRIL 2021 »

2 9 AVR. 2021 Affiché en Mairie le Publié au Recueil des Actes Administratifs le 2 9 AVR. 2021

Notifié le 29 AVR. 2021

3/3